Association des Résidants du lac Carillon

L'Écho du Carillon

Volume 4, numéro 4

Journal de l'Association des résidants du lac Carillon

Hiver 1999

MOT DU PRÉSIDENT

EH OUI, J'EN SUIS UN!

Vous en êtes probablement aussi un ou une. Dans le fond, nous en sommes probablement tous...

Oui un, une ou des CAVES...

Ah! Ah! Ah!, la piste multifonctionnelle, vous vous souvenez?

T'sé la piste qu'ils voulaient faire devant nos portes, la piste qui longerait notre route principale et nous permettrait d'entendre les motoneiges filer à toute allure pendant que nous nous promènerions sans rouspéter en respirant, monoxyde de carbone, vapeur d'essence et d'huile, en ne pouvant entendre gazouiller ces petits oiseaux qui nous côtoient tout l'hiver, ces lièvres qui nous épatent par leurs sentiers multidirectionnels; sans oublier les pistes de chevreuils, d'orignaux, de renards, de lynx et autres espèces qui nous permettent de réaliser que nous sommes en nature.

T'sé cette piste qui nous permettrait de faire du vélo de montagne dans notre secteur... Ça c'était un vrai besoin...(Bof...)

Ben... dans le Petit Larousse illustré de 1997, quand même pas si nouveau que ça, car c'est depuis 1906 qu'il fait partie intégrante du patrimoine culturel et sentimental de tous les amoureux de la langue française, que CAVE, signifie personne qui n'est pas du milieu, ou tout simplement Niais, Dupe.

Alors nous nous offusquons peut-être pour rien, car c'est vérité de dire que nous ne sommes pas du milieu. Y en a, que ça fait 20 ans qui sont au lac Carillon, mais 20 ans c'est quoi?... (Ce n'est que de l'argent donné à des abuseurs pendant près de 7300 jours quoi!).

Comme le disent si bien les éditeurs, " Plus que jamais, le Petit Larousse est la référence d'un monde vivant ".

Donc si on s'en tient à la définition de niais, on parle de "Naïf et un peu sot ".

Si on continue l'analyse, on arrive à Dupe.

Dupe : Personne qui a été trompé ou que l'on peut tromper aisément.

Sot : Dénudé d'esprit, de jugement. Qui dénote un manque d'intelligence. Alors il ne reste que Naïf : Naïf on parle de candide, ingénu, confiant et simple par inexpérience ou par nature. On parle aussi de crédulité, d'une candeur excessive.

Loin de mon esprit de vouloir vous écrire les 58 900 noms communs et les 125 000 sens et emplois, locutions et expressions de mon Petit Larousse, mais je crois que mon rôle de président est de vous informer ou de prendre les moyens de vous informer le plus adéquatement possible de la situation.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ma démarche, vous aurez toute l'opportunité de me remplacer à l'automne prochain.

Alors continuons, Candide : Qui manifeste ou qui dénote de la Candeur.

Candeur : Innocence; Dénuder : Laisser à nu. Jugement : Faculté de l'esprit qui permet d'apprécier. Innocence : Naïveté, simplicité d'esprit. Intelligence : Faculté de comprendre, de saisir par la pensée.

Commencez-vous à comprendre? Commencez-vous à réaliser l'intérêt que l'on nous porte?

Tél.: 1-418-277-2215 Fax: 1-418-277-2172 QUINCAILLERIE COOP IGA

Matériaux de construction - Pompe à eau

Omer Hardy Directeur

464, rue St-Paul, St-Ubalde, GOA 4LO

Echo du Carillon - page /2

Ça fait des années que je le répète, nous sommes des Villégiateurs à Grand Portefeuille.

- Des CAVES qui essaient d'instaurer des programmes d'achat chez nous:
- Des CAVES qui s'impliquent dans l'avenir financier des commerçants de Saint-Ubalde. (C'est vrai que nos commanditaires, eux, nous le rendent très bien par exemple);
- Des CAVES qui se battent pour avoir le minimum de services essentiels à une saine villégiature;
- Des CAVES qui se battent afin d'avoir un lac sans moteur à essence;
- Des CAVES qui veulent vivre une villégiature saine et respectable;
- Des CAVES qui demandent une certaine surveillance des installations, afin d'essayer de contrer le vandalisme qu'il y a dans le milieu;
- Des CAVES qui prennent soin de leur milieu comme s'ils en étaient propriétaires, même s'ils ne sont que des locataires de terres publiques;
- Des CAVES à qui un Gouvernement ainsi qu'une Municipalité ont promis un concept de développement et qui nous ont laissé tomber par la suite.

Faisons un bref historique de cette piste multifonctionnelle, rappelonsnous son histoire :

En avril 1998 nous entendions parler du projet par le conseiller de notre secteur, monsieur Roger Matte.

La municipalité avait donné son appui au projet et les tracés seraient déposés au Ministère le 17 avril 1998.

C'est à notre réunion du 14 avril que nous adoptions la résolution suivante:

ATTENDU le projet de création d'une piste multifonctionnelle (motoneige et vélo) reliant le lac Blanc au secteur des lacs Long et Montauban en passant par le lac Carillon;

ATTENDU le passage projeté d'une telle piste à proximité du chemin du lac Carillon (secteur des chalets);

ATTENDU le bruit causé par les motoneiges;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARC QUE :

L'Association des résidants du lac Carillon (ARC) serait prête à appuyer le projet de piste multifonctionnelle (motoneige et vélo) conditionnellement à ce que le tracé se situe à un minimum de deux mille (2 000) pieds au sud de la limite des terrains des villégiateurs.

Dans une lettre datée du 3 juin, monsieur le maire, nous informait de la décision du Centre local de développement de Portneuf de ne pas retenir la piste multifonctionnelle Saint-Ubalde / Saint-Alban comme projet à financer dans le cadre du programme de "Mise en valeur des ressources du milieu forestier".

Il y spécifiait que "Dans les circonstances, ledit projet ne pourra se réaliser et nous vous informerons s'il y a de nouveau développement dans ce dossier."

Donc, (à moins d'être hypocrite) pas de nouvelle, bonne nouvelle.

Alors si le projet a été refusé, que s'estil passé pour que nous nous ramassions avec une piste qui passe à moins de 50 mètres du secteur de la Sauvagine?

Où est le respect?

Au moins la partie en arrière du secteur du Huard semble assez éloignée sauf qu'il arrive près des terrains du secteur du Colvert.

Devons-nous partir en guerre, devonsnous recommander des actions et compter sur votre appui inconditionnel comme toujours pour démontrer à ces dirigeants sans scrupule que nous méritons un peu plus de considération qu'un compte de taxes abusif et insolent pour le service et la considération que l'on nous porte.

Devrons-nous nous mettre à la recherche d'une Municipalité qui respecte ses citoyens afin de continuer nos projets de retraite. Pas sûr que l'avenir sera intéressant pour nous tous à Saint-Ubalde avec l'intérêt qu'on nous porte.

Restons vigilants, à la gang on sait tout, alors informons-nous.

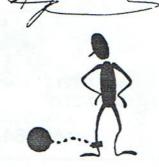
Dernière information

Après vérification au Ministère, il n'y a aucun droit de passage qui a été demandé par qui que ce soit afin de réaliser ces sentiers, donc qui est audessus des lois pour enlever, bûcher, niveler notre forêt?

De même, nous devons vous informer que d'après les informations que nous avons obtenues au Ministère, il n'y aura jamais de permis d'attribuer afin de convertir un chemin en sentier de motoneige ou autre. Le chemin du Colvert qui relie le lac Carillon à bien d'autres lacs de Portneuf n'est pas un sentier de motoneige selon nos informations.

C'est pour cette raison que votre Association a installé une mise en garde aux motoneigistes afin de les informer que d'autres personnes pourraient se trouver dans ce chemin, mais nos moyens sont quand même minimes alors soyez prudents, car il n'y a qu'un seul panneau.

Votre président,



ATTENTION PROPRIÉTAIRES ET CHAUFFEURS DE 4 ROUES : LES EXCÈS, CA COÛTE CHER

SERGE LACHANCE

À titre d'information, voici un résumé d'articles parus dans le Journal de Québec du 5 février 1999.

Il ne faut surtout pas prendre à la légère la réglementation qui régit l'utilisation d'un VTT. Des amendes variant entre 50\$ et 2000\$ peuvent vous être imposées si vous enfreignez les règles de sécurité ou contrevenez aux dispositions de la Loi sur les véhicules hors route.

À SAVOIR :

- Pour un excès de vitesse : entre 250\$ et 500\$ d'amende.
- Vous avez oublié votre attestation d'assurance? Ça peut vous coûter entre 100 \$ et 200 \$ d'amende.
- De plus, tout conducteur de véhicule hors route doit être agé d'au moins 14 ans. Une contravention variant de 250\$ à 500\$ attend le jeune de moins de 16 ans qui circule sans certificat d'aptitude.
- Toute personne qui a autorité sur un enfant de moins de 14 ans ainsi que le propriétaire ou le gardien d'un VTT, ou toute personne qui a autorité sur tout enfant de moins de 16 ans qui conduit un VTT sans être titulaire d'un certificat d'aptitude sont passibles d'une amende variant entre 500 \$ et 1000 \$.
- Il est également interdit de transporter sur son VTT plus de passa-

- gers que la capacité indiquée par le constructeur.
- Limites de vitesses maximales de 50Km/h à moins d'indications contraires.
- Il est évident que l'alcool, c'est criminel autant sur les sentiers de VTT que sur le réseau routier.
- Le VTT doit être immatriculé.
- On doit posséder une assurance responsabilité civile d'au moins 500000\$ garantissant l'indemnisation d'un préjudice corporel ou matériel causé au cours d'un accident.
- Le port du casque protecteur avec visière ou avec lunettes est obligatoire, ainsi que le port de chaussures.
- Le VTT doit être muni d'un cinémamètre indiquant la vitesse, un phare blanc à l'avant, un feu de freinage rouge à l'arrière et un rétroviseur solidement fixé au côté gauche du véhicule.

LE BABILLARD

SERGE LACHANCE

COTISATION 1999

Merci à vous tous, presque tous les villégiateurs ont payé leur cotisation dans les délais prévus. Nous pourrons mettre nos efforts ailleurs que sur cette démarche.

PROGRAMME DE REVITALISATION DES FORÊTS

Soyez sans crainte, le dossier n'est pas mort. Il est tout simplement en attente de temps et de recherche. Nous y reviendrons plus tard comme nous l'avions décidé en assemblée générale.

LE DÉPANNEUR DU LAC BLANC

Eh bien c'est vrai cette fois-ci Madame Bélanger a fermé ses portes l'automne dernier en vue de se procurer un peu de bon temps et une retraite bien méritée.

Très bonne idée de penser à vous deux et profitez-en bien.

ATTENTION, PRÊT, PARTEZ...

SERGE LACHANCE

Surprise... Alors profitons-en!

La municipalité de Saint-Ubalde est présente dans les sentiers et à la plage cet hiver.

Eh oui, la municipalité s'affaire à réparer l'abri qui avait été vandalisé cet été et à couper les arbres tombés dans les sentiers de notre secteur et ce, en plein hiver. Quelle surprise!

Donc randonneurs à vos marques et profitez-en, vous ne serez pas obligés d'enjamber troncs et branches en vous promenant dans les sentiers.

Espérons que l'opération se continuera au printemps, à l'été et à l'automne.

Bon hiver et soyez prudents, car Dame nature est parfois bien sournoise durant la saison froide.



Nous vous remercions encore de l'appui que vous avez donné à notre Association durant ces années et si le cœur vous en dit, passez par le Carillon, il nous fera toujours plaisir de vous rencontrer et de jaser un peu.

Merci pour le petit mot reçu en janvier dernier que je reproduis ici pour le bénifice de tous les membres.

"Je vous écris ce petit mot pour vous dire que mon commerce est fermé pour le vrai (cette fois-ci) si je n'ai pas vendu d'ici là pour la continuité. j'en serai peiné car je crois que c'était un service essentiel au lac Blanc.

service essentiel au lac Blanc.

Je vous remercie tous pour l'encouragement que vous m'avez donné et j'en garderai un bon souvenir.

Bien à vous Rita Bélanger (Madame B. comme certain m'appelait)"

L'Écho du Carillon - page

LE PANIER DE NOËL

CLAIRE HUOT

Encore une fois cette année votre générosité était présente. Serge a rencontré l'abbé Champagne, notre curé, afin de lui remettre 140,00 \$ pour venir en aide à une famille du milieu.

Comme nous le disons à chaque année, nos commanditaires s'impliquent avec nous et nous supportent tout au long de l'année.

Nous, de notre côté, nous les encourageons en effectuant nos achats chez eux. Mais en supplément nous sommes fiers de nous impliquer en organisant ce panier de Noël.

Vous avez des commentaires, des idées ou encore des projets, alors nous en sommes très fiers, mais nous aimerions les connaître. Il y a des sujets que vous aimeriez lire dans l'Écho du Carillon, faites-nous en part.

Vous n'êtes pas obligés de le composer parfaitement, vous pouvez donner



ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Claire Huot

Serge Lachance

Conception, mise en page et révision linguistique : Claire Huot

> Association des résidants du lac Carillon

> > 2420, rue Lemieux Québec GIP 2V4

Fax: (418) 683-3155

que les grandes orientations et on essaiera de rejoindre vos idées.

Ne vous inquiétez pas, vous nous les fournirez de la manière que vous voudrez, papier, disquette, télécopie, courriel, à votre convenance.

Claire Huot

Merci à tous nos commanditaires



La Caisse Populaire de St-Ubald Pier Bertrand

Directeur

240, rue Commerciale Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0

Tél.: (418) 277-2104 Téléc.: (418) 277-2801

Siège social



LES INDISPENSABLES

Guichets automatiques
Paiement direct
Dépot direct / Retrait direct
Carte multiservices Desjardins



277-2059



GARAGE BERNARD HARDY INC.

RÉPARATION GÉNÉRALE SOUDURE

455, St-Paul, St-Ubalde, c.p. 159 GOA 4L0



Épicerie - Dépanneur - Licencié Permis de pêche - Loto - Propane

1-418-277-2125

2199, Chemin Lac Blanc St-Ubalde GOA 4L0

Rita Bélanger Propriétaire

